

COMITE D'ORGANISATION

<i>Président :</i>	Alain ALBANY
<i>Vice-Président :</i>	Jean Roland GAUD
<i>Secrétaire Général :</i>	André LATCHOUMANE
<i>Trésorier :</i>	Chantal CATONNET
<i>Responsables des ateliers :</i>	Jean Luc CACCHIA (Matériel Technique) Didier CODY (Moyens de Sécurité) Nathy D'EURVEILHER (Partenaires) Jean Jacques LOMBARD (Officiels) Jean Fred MAUVE (Matériel / Implantation sécurité) Patrick PORET (Matériel terrain) Julie SIDOT (Communication)

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours:

Nos partenaires : **La Municipalité de SAINT-PAUL**
 CREDIT MODERNE O.I.
 MENNEN SPORT
 FOUCQUE s.a.s.

 F.M. Compétition
 S.F.R.

ainsi que :

La Préfecture de la Réunion
La Sous-Préfecture de Saint-Paul
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction Départementale de l'Équipement
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
La presse écrite et audiovisuelle
Le service de Sécurité Radio - Cibistes et Radio Amateurs
Le service médical de l'Épreuve
L'ensemble des bénévoles officiant au cours de l'épreuve

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération



3^e Rallye national de SAINT-PAUL



I - PROGRAMME DU RALLYE

- Vendredi 29 Février 2008** : Parution du règlement. Ouverture des engagements
- Lundi 17 Mars 2008** : Clôture des engagements
- Vendredi 21 Mars 2008** : Publication de la liste des engagés
- Samedi 22 Mars 2008** : 1^{ère} session de reconnaissances
- Mercredi 26 Mars 2008** : 2^{ème} session de reconnaissances
- Vendredi 28 Mars 2008**
17h30 à 21h00 : Vérifications des documents et des voitures - Vulco - La Possession
- Samedi 29 Mars 2008**
7h30 à 10h00 : Vérifications des documents et des voitures (suite) - Vulco - La Possession
8h30 à 10h30 : Mise en parc fermé des véhicules - Place de l'Hôtel de Ville - St-Paul
10h45 : 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs - PC Course
11h00 : Publication de l'ordre et heures de départs des équipages autorisés - PC Course
13h00 : Départ de la 1^{ère} étape de St-Paul - Place de l'Hôtel de Ville
17h37 : Arrivée de la 1^{ère} étape à St-Paul - Quai Gilbert
- Dimanche 30 Mars 2008**
7h00 : Publication des résultats de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape - PC Course
8h00 : Départ de la 2^{ème} Etape de St-Paul - Quai Gilbert
13h52 : Arrivée de la 2^{ème} étape et du Rallye à St-Paul - Quai Gilbert
15h00 : Publication des résultats finaux provisoires du Rallye - PC Course
15h30 : Publication des résultats finaux définitifs du Rallye - PC Course
15h45 : Remise des prix au Podium d'Arrivée

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 29 et 30 Mars 2008 sous l'égide du CORSA Réunion, une épreuve automobile dénommée :

3^e Rallye national de SAINT-PAUL

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° xx en date du xx.xx.xx , et par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation N° 1906/08/02 en date du 24.01.08

COMITE D'ORGANISATION

cf page 2 du présent règlement

Secrétariat du Rallye

jusqu'au 28 Mars 2008

(les jours ouvrables de 17h00 à 20h00)

A.S.A. REUNION

1 Rue Bertin

BP 539

97471 - St DENIS Cedex

Accueil Concurrents

Tél. 0262.21.04.32 / 0692.87.25.60

Retrait - Remise des documents

Fax. 0262.21.09.66

E-mail : asareunion@wanadoo.fr

Une permanence pour la remise des engagements se tiendra pour la région Sud chez FM Compétition à Etang-Salé les samedi 15 et lundi 17 Mars 2008 de 10h00 à 19h00.

Permanence du Rallye

du 29 au 30 Mars 2008

Service du Patrimoine Rue E. de Parry - Saint-Paul

Direction de Course - Collège des Commissaires Sportifs - Tableau d'affichage officiel

4.3p. - ASSISTANCE

4.3.1.2p. Pendant tout le déroulement du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs ou zones d'assistance. Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé). Toute infraction concernant l'assistance ou toute action définie comme " assistance interdite " relevée par les officiels du rallye peut entraîner l'application des articles 152/153 du Code Sportif International par les commissaires sportifs.

4.3.2.3p. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

IMPORTANT : Les équipes d'assistance ne seront pas autorisées à rester sur le site du parking du TPA de St-Gilles après **18h00** le samedi 29 mars. Elles seront à nouveau admises le dimanche 30 Mars à partir de 6h00.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE :

Panneaux de compétition

VILLE DE SAINT-PAUL - CREDIT MODERNE - MENNEN SPORT

D & G :

FOUCQUE SAS - FM COMPETITION - SFR

PUBLICITE FACULTATIVE :

Bandeaux de pare-brise :

Côté gauche (pilote) : **CREDIT MODERNE**

Côté droit (copilote) : **MENNEN SPORT**

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. - DESCRIPTION

Le 3^e Rallye national de SAINT-PAUL représente un parcours de 252,95 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 86,60 km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " Itinéraire "

Les épreuves spéciales sont:

E.S. 1 / 3 :	Bois Rouge	7,60 km
E.S. 2 / 4 :	Tan Rouge	10,90 km
E.S. 5 / 7 :	Ruisseau - Maison Blanche	15,10 km
E.S. 6 / 8 :	Vue Belle	9,70 km

6.2p. - RECONNAISSANCES

6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Toutes les ES : 1^{ère} session : Samedi 22 Mars 2008 de 10h00 à 18h00

2^{ème} session : Mercredi 26 Mars 2008 de 17h00 à 23h00

Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ des épreuves spéciales et devront faire valider leur carnet de contrôle avant d'emprunter le parcours. Il ne sera possible de passer que **4 fois** au maximum dans chaque Epreuve Spéciale. Ces passages se feront sur " route ouverte " dans le cadre du code de la route. Il sera formellement interdit de circuler sur le parcours dans le sens inverse du déroulement de l'E.S.

6.2.6p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages :
 - *Départ refusé*
 - *Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye;*
 - *Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.*

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions

1^{ère} infraction (selon la gravité)

- 1 mn
- ou 3 mn
- ou départ refusé
- ou/et amende du montant des droits d'engagement au rallye

2^{ème} infraction

- interdiction de prendre le départ
- demande de sanction auprès de la FFSA
- amende du double du montant des droits d'engagement au rallye

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont:

- Chasuble jaune : Commissaires
- Chasuble blanche : Chefs de Poste
- Chasuble orange : Commissaires de Route

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

9.6p. - Classements particuliers

Il sera établi un classement " Challenge Promo " selon la réglementation particulière de ce challenge

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

Il ne sera pas distribué de prix en espèces

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 30 Mars 2008 à 15h45 au Podium d'Arrivée

Les prix non retirés à l'issue de la remise des prix resteront acquis à l'Organisation.